

Reconnaissance d'un enfant naturel

Par kerandal, le 03/04/2010 à 14:14

Bonjour,

Mes questions concernent un enfant hors mariage, âgée de 24 ans, de nationalité gabonaise. Je souhaite la reconnaitre et lui donner mon nom. Quelles sont les démarches administratives à effectuer? Je suis de nationalité française.

Cette démarche effectuée, je sais elle aura les même droits que mes autres enfants, notamment en matière de succession. Par ailleurs, est elle en droit de demander une pension alimentaire, pour terminer ses études, par exemple ?Peut elle demander un arriéré ? Quels sont les avantages et les inconvénients de la double nationalité ? Merci pour vos réponses.